



Signataire : Matthieu Jotterand

Date de dépôt : 22 mai 2025

Question écrite urgente

En termes financiers, que rapportent à l'Etat les coopératives d'habitation ?

Lors du débat du 13 février 2025 sur l'initiative « Pour + de logements en coopérative », le député Sébastien Desfayes a prétendu que l'application de cette initiative serait coûteuse pour l'Etat.

Or, si les coopératives d'habitation bénéficient fréquemment d'un terrain public, potentiellement acquis par l'Etat, la FPLC ou une commune pour réaliser leur projet immobilier, ce terrain ne leur est pas remis à titre gratuit. En effet, les coopératives paient une rente annuelle calculée sur la valeur du terrain et ce durant toute la durée du droit de superficie (généralement 99 ans).

Afin qu'il soit possible de se baser sur des informations fiables sur le sujet, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- *Combien rapportent à l'Etat de Genève, chaque année, les rentes de superficie payées par les coopératives ?*
- *Combien rapportent à la FPLC, chaque année, les rentes de superficie payées par les coopératives ?*
- *En moyenne, et sans tenir compte d'une indexation de rente, sur la durée du droit de superficie, combien la rente de superficie rapporte(rapportera)-t-elle à l'Etat, respectivement à la FPLC, par rapport au prix d'acquisition du terrain ?*